



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works and Government Services / Travaux
publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3
Bid Fax: (613) 545-8067

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services / Travaux
publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3

Title - Sujet Services de conciergerie-BFC Trento	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0125-18NL01/A	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. - N° de référence du client W0125-18-NL01	Date 2018-08-14
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$KIN-930-7531	
File No. - N° de dossier KIN-7-48076 (930)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-08-21	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Littlefield, Mike	Buyer Id - Id de l'acheteur kin930
Telephone No. - N° de téléphone (613) 545-8058 ()	FAX No. - N° de FAX (613) 545-8067
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE CFB TRENTON Astra, Ontario K0K 3W0	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Services de nettoyage et d'entretien – BFC Trenton

La modification n° 005 vise à fournir les réponses du Canada aux questions des soumissionnaires.

Q1. En ce qui concerne l'exigence minimale d'un (1) nettoyeur pour chaque 1 200 mètres carrés plus trois (3) nettoyeurs supplémentaires pendant la journée (Page 45, Sec. 11) : Est-ce que cette exigence se base sur la superficie totale en pieds carrés de tous les bâtiments de la base ou sur la superficie de nettoyage de jour seulement (c.-à-d. est-ce que cela exclut ces bâtiments en soirée ou pendant la nuit?)?

R1. Voir la modification n° 004, question 1.

Q2. Comme le travail de routine est défini comme étant une fois par mois ou plusieurs fois par mois, où devons-nous saisir le prix des tâches qui se produisent moins fréquemment, par exemple le décapage et le cirage des planchers, le nettoyage des stores des fenêtres, des lumières, etc.? Au cours du processus d'appel d'offres en 2012, vous avez publié une « Base d'établissement des prix A » modifiée qui comprenait une colonne supplémentaire pour ces tâches. Allez-vous publier une nouvelle modification, ou devons-nous inclure ces tâches et ces coûts dans le nettoyage de routine?

R2. Le calendrier des fréquences de service pour le décapage et le cirage des planchers (fréquence de service 2 a) 3) le nettoyage des stores des fenêtres (fréquence de service 1 i) et des lumières (fréquence de service 1 m) indiquent que ces services sont requis sur une base annuelle et que les coûts doivent être inclus dans le tarif mensuel de nettoyage de routine.

Q3. Dans l'annexe D – Caractéristiques du bâtiment que vous avez fournie, le bâtiment B89 n'indique aucune superficie pour les locaux à bureaux. Cependant, cela contredit la description dans la partie inférieure de la boîte détaillant tous les bureaux et les salles à nettoyer. Pouvez-vous nous donner de plus amples explications?

R3. Il y a 2 bureaux qui forment une pièce, 1 cuisine/salle à manger, 2 vestiaires et 3 salles de bain.

Référence :	Annexe D - B89, 1, chemin Voyageur	
Supprimer :	Désignation des espaces	Surface en m²
	Entrées, couloirs, hall d'entrée et aire commune	36
	Bureaux et salles de conférence	0
Insérer :	Désignation des espaces	Surface en m²
	Entrées, couloirs, hall d'entrée et aire commune	20
	Bureaux et salles de conférence	16

Q4. *Aucune population n'a été fournie pour les bâtiments B132, B154 ou B174 dans la même annexe D. Pourriez-vous les fournir?*

R4. Le bâtiment B132 est le Musée national de la Force aérienne du Canada et a une occupation moyenne de 100 clients par jour. Il n'y a pas de moyenne d'occupation pour le deuxième étage, car le total pour le premier étage représente l'ensemble du bâtiment.

Le bâtiment B154 est l'atelier de tôlerie de la SEAE. Le taux d'occupation moyen par jour est de 10 personnes.

Le bâtiment B174 est le 8e Escadron de transmissions et contrôle – Air (8 ETCA). Le taux d'occupation moyen par jour est de 20 personnes.

Référence : Annexe D, B 132 220, chemin RCAF (étage principal)
Supprimer : Le taux d'occupation moyen par jour est de 75 personnes.
Insérer : Le taux d'occupation moyen par jour est de 100 personnes.

Référence : Annexe D, B 154 20, boulevard Alert
Supprimer : Taux d'occupation moyen par jour 0
Insérer : Le taux d'occupation moyen par jour est de 10 personnes.

Référence : Annexe D, B 174, 24 chemin Shearwater (étage principal et deuxième étage)
Supprimer : Taux d'occupation moyen par jour 0
Insérer : Le taux d'occupation moyen par jour est de 20 personnes.

Q5. *Bâtiment 577 – Garderie : L'entrepreneur en nettoyage est-il responsable de nettoyer et d'assainir les jouets ou l'équipement de jeu?*

R5. L'entrepreneur en nettoyage n'est PAS responsable de nettoyer et d'assainir les jouets ou l'équipement de jeu.

Q6. *En ce qui concerne l'école de pilotage Picton, le plancher du hangar doit-il être nettoyé tous les jours ou toutes les semaines?*

R6. L'école de pilotage Picton n'est nettoyée que du 1^{er} juin au 30 septembre. Le plancher du hangar doit être nettoyé une fois par semaine.

Référence : Annexe D, École de pilotage Picton, 343, County Road 22
Supprimer : Instructions spéciales
Insérer : Instructions spéciales – Ce bâtiment est à usage saisonnier. À nettoyer uniquement du 1^{er} juin au 30 septembre. On y utilise des toilettes portatives. Le plancher du hangar doit être nettoyé une fois par semaine.

Q7. *L'entrepreneur en nettoyage est-il responsable du déneigement au détachement Mountain View ou à l'école de pilotage Picton?*

R7. Les entrepreneurs en nettoyage sont responsables d'enlever la neige jusqu'à 10 pieds de l'entrée principale des bâtiments dans lesquels ils travaillent, y compris Mountain View et l'école de pilotage Picton. L'école de pilotage Picton est utilisée de façon saisonnière du 1^{er} juin au 30 septembre. Voir la section B.2 Travaux inclus et section 8 de l'annexe A.

Q8. *Pourriez-vous nous fournir le nombre de stores, de luminaires et de diffuseurs d'air qu'il y a dans chaque bâtiment?*

R8. Les chiffres ne peuvent être fournis, car cette information n'est pas facilement disponible. Au cours de la visite obligatoire, on a eu l'occasion de voir un échantillon des bâtiments qui reflètent les diverses infrastructures de la BFC Trenton.

Q9. *Est-il nécessaire que tout l'équipement de nettoyage ait été acheté depuis peu? (Page 43, Sec. E)*

R9. Il n'est PAS nécessaire que tout l'équipement de nettoyage ait été acheté récemment.

Référence : Sections B, 6 et E de l'annexe A.

Supprimer : Le mot « nouveau ».

Q10. *En ce qui concerne le manège militaire Belleville et le champ de tir au sous-sol dont les planchers doivent être balayés deux fois par semaine, pouvons-nous supposer que la poussière contiendra des particules de plomb et, à ce titre, exiger un programme lié à la contamination au plomb pour cette zone?*

R10. Pas besoin d'un programme lié à la contamination au plomb.

Q11. *Quel est le type de plancher du manège militaire Belleville?*

R11. En béton.

Q12. *Pourriez-vous confirmer que tous les planchers des bureaux doivent être polis une fois par semaine? Cette fréquence s'applique-t-elle également aux salles de conférence? Si ce n'est pas le cas, pourriez-vous séparer la superficie des salles de conférence du total de celle des bureaux, tel que l'indique l'annexe D?*

R12. Les planchers des bureaux doivent être lavés et polis tous les six mois, mais ils doivent être nettoyés, balayés ou nettoyés à l'aspirateur tous les jours.

Référence : Section 4 – Bureaux et planchers de l'annexe C

Supprimer : 2) Laver et polir

W

Insérer : 2) Laver et polir

M6

Q13. *Bâtiment 405 – Aréna de hockey. L'entrepreneur en nettoyage est-il responsable de nettoyer les vitres de haute sécurité de la patinoire au-dessus des bandes?*

R13. Non, il ne l'est pas.

Q14. Les annexes C, 2a (3), 4c (3) et 7c (4) indiquent que le décapage et le cirage des planchers dans ces zones doivent être annuels ou « selon les besoins ». Pourriez-vous confirmer si cette tâche doit être effectuée plus d'une fois par an? Dans l'affirmative, le coût supplémentaire pour ce service doit-il être calculé selon la Base d'établissement des prix B?

R14. S'il est nécessaire de faire décapier et cirer les planchers plus d'une fois par année, les travaux supplémentaires seront exécutés au moyen d'une autorisation de tâches et facturés conformément au taux de l'annexe B – Base de paiement, Base d'établissement des prix B.

Q15. La superficie nettoiyable de chaque bâtiment diffère de celle de la soumission de 2012. La nouvelle soumission est-elle représentative de toutes les réductions et de tous les ajouts de superficie depuis lors?

R15. Les caractéristiques du bâtiment et la demande de propositions se basent sur des mètres carrés. Au cours de la période de 2012 à 2018, les bâtiments situés à la BFC Trenton ont fait l'objet de rénovations qui pourraient avoir modifié leur usage par rapport au contrat précédent. Certains bâtiments sont devenus occupés ou inoccupés et peuvent avoir changé de vocation initiale en raison des besoins opérationnels actuels de la Base.

Q16. Le nombre de toilettes et d'installations de toilette, en particulier les douches à l'intérieur de chaque bâtiment, est également différent. Exemple : le manège militaire Belleville comportait 8 douches; maintenant, il n'y en a plus. Cela permet de se demander quelles données sont exactes : celles de 2012 ou celles de 2018?

R16. Omis de la spécification d'origine. Confirmé. Le manège militaire Belleville compte actuellement 5 douches, soit 4 douches situées dans les toilettes pour hommes et 1 douche située dans les toilettes pour dames.

Référence : Annexe D – Manège militaire Belleville, 187, rue Pinnacle, Belleville

Insérer :	Description	Nombre d'installations
	Douches	5

Q17. Combien d'employés reçoivent actuellement une indemnité pour leur kilométrage?

A17. Le nombre moyen d'employés recevant une indemnité relative à leur véhicule varie de 3 à 5, qui sont payés au taux gouvernemental par kilomètre.

Q18. Le régime d'assurance-maladie est-il offert et administré par l'AFPC? Dans l'affirmative, quel est le coût mensuel de l'employeur pour les prestations de soins de santé des employés?

A18. L'administration du régime est assurée par l'AFPC. Les primes mensuelles pour les prestations de soins de santé à la BFC Trenton sont de 83,00 \$ pour une personne seule et de 152,00 \$ pour les familles.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0125-18NL01/A
Client Ref. No. – N° de réf. du client
W0125-18NL01

Amd. No. - N° de la modif.
005
File No. – N° du dossier
KIN-7-48076

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN930
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

-
- Q19.** *Bien que le terme « nombre adéquat de membres du personnel de nettoyage et d'entretien » soit décrit, est-ce que l'exigence de 1 employé de nettoyage et d'entretien par 1 200 mètres carrés de surface de plancher nettoyée comprend les sites hors Base (bâtiments 91-98) dans ce calcul, ou est-ce que ce nombre comprend uniquement les bâtiments principaux de la Base (1-90)? Ce calcul exclut-il également le superviseur et les membres du personnel de gestion?*
- R19.** Les gestionnaires, superviseurs ou autres membres du personnel de gestion ne font pas partie du personnel de nettoyage et d'entretien. Cela signifie que l'entrepreneur choisi ne peut utiliser l'un des superviseurs ou des membres du personnel de gestion comme personnel de nettoyage.
-

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.